



Notre logo

Le logo du **RPEVG** a été créé conjointement par **Caroline Grégoire et Roger Girard**. Sa forme sphérique évoque le mouvement de l'eau et son renouvellement perpétuel. Les trois gouttes représentent les principales sources d'eau de notre territoire : **les lacs, les rivières et les nappes souterraines**. Ce logo symbolise ainsi le caractère essentiel, dynamique et interconnecté de l'eau, une richesse collective que le RPEVG s'engage à protéger et à mettre en valeur.

RAPPORT ANNUEL 2025-2026

Mot du président

Depuis sa création en 2013, le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau a tenu une assemblée générale annuelle chaque année et procédé régulièrement à l'élection de ses administrateurs. Au cours de cette période, le conseil d'administration s'est réuni officiellement à 79 reprises.

Ces rencontres, ces décisions et ces initiatives nous permettent aujourd'hui de disposer d'un bilan écrit considérable de notre cheminement. Nous avons toutefois jugé important d'instaurer une nouvelle pratique : la publication d'un rapport annuel destiné à nos membres, à nos partenaires et à toutes les personnes intéressées par la protection de l'eau dans notre région.

Ce premier rapport annuel, présenté à l'assemblée générale annuelle de 2026, témoigne du chemin parcouru et des efforts consacrés au développement du Regroupement au cours de la dernière année.

Je tiens à remercier chaleureusement mes prédécesseurs à la présidence, Marc Grégoire et Mario Gaudette, ainsi que toutes les personnes qui ont siégé au conseil d'administration depuis la création de l'organisme. Leur engagement a permis de bâtir un regroupement solide, crédible et rassembleur.

Grâce au travail accompli avant nous, nous pouvons maintenant poursuivre notre mission sur des fondations solides et aborder avec confiance les défis qui attendent notre région.

Francis LeBlanc
Président

1. Le RPEVG en bref

Fondé en 2013, le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau est un organisme à but non lucratif qui œuvre principalement sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Son territoire d'intervention comprend :

- 17 municipalités;
- 5 territoires non organisés;
- le territoire de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg;
- plus de 3 200 lacs;
- environ 19 231 kilomètres de cours d'eau;
- plus de 367 000 hectares occupés par des lacs et des plans d'eau.

Le territoire est principalement réparti entre deux grands bassins versants : celui de la rivière Gatineau, qui couvre la majorité de la région, et celui de la rivière Coulonge, situé à l'ouest.

La rivière Gatineau constitue le principal cours d'eau de la MRC. Elle prend sa source dans les Laurentides et s'écoule vers le sud jusqu'à la rivière des Outaouais. Parmi les plans d'eau les plus importants du territoire figurent les réservoirs Baskatong et Cabonga ainsi que les lacs des Trente et Un Mille et du Poisson-Blanc.

Cette richesse hydrique contribue directement à la qualité de vie, à l'identité, à l'attractivité et à l'économie de la Vallée-de-la-Gatineau. Elle représente également une responsabilité collective importante.

1.1 Notre mission

La mission du RPEVG est de protéger et de mettre en valeur les cours d'eau, les plans d'eau et les eaux souterraines du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin de contribuer à la qualité de vie des citoyens et à la prospérité durable de la région.

Cette mission repose notamment sur :

- la concertation entre les acteurs du milieu;
- le soutien aux municipalités et aux associations de lacs;
- la sensibilisation et l'engagement des citoyens;
- l'amélioration des connaissances;
- la diffusion de l'information scientifique et technique;
- le développement de solutions régionales adaptées aux enjeux de l'eau.

Le RPEVG agit comme un partenaire régional auprès de la MRC, des municipalités, des gouvernements, des associations de lacs, des organismes environnementaux et des autres organisations qui partagent ses objectifs.

1.2 Notre vision

Le RPEVG souhaite être reconnu comme :

- un protecteur à l'avant-garde;
- un leader rassembleur;
- un agent de changement;
- un diffuseur de connaissances;
- un partenaire crédible et reconnu.

Cette vision guide les activités du Regroupement et sa volonté de favoriser une gestion concertée, cohérente et durable de l'eau dans la Vallée-de-la-Gatineau.

1.3 Statut de l'organisme

Le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau a obtenu ses lettres patentes le 21 janvier 2013 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

Son numéro d'entreprise du Québec est le **1168871970**.

Le RPEVG exerce ses activités conformément à ses règlements généraux, adoptés initialement le 4 mai 2013 et révisés le 20 février 2019.

1.4 Une gouvernance fondée sur l'engagement bénévole

Le RPEVG est administré par un conseil d'administration composé de bénévoles. Les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération pour leur participation aux réunions, aux activités ou aux projets de l'organisme.

Depuis 2013, le conseil d'administration s'est réuni officiellement à 79 reprises. Ces rencontres ont permis d'assurer la gouvernance de l'organisme, de développer ses orientations et de maintenir une présence régionale constante en matière de protection de l'eau.

Le Regroupement tient également une assemblée générale annuelle au cours de laquelle ses membres prennent connaissance des activités, des finances et des priorités de l'organisme et procèdent à l'élection des administrateurs.

1.5 Financement et fonctionnement

Le RPEVG finance principalement ses activités grâce :

- aux cotisations annuelles des municipalités;
- aux cotisations des associations de lacs;
- aux adhésions individuelles;
- aux dons et contributions de partenaires;
- aux campagnes de financement;
- aux demandes d'aide financière liées à des projets particuliers.

La contribution des bénévoles constitue également un apport essentiel au fonctionnement du Regroupement. Leur expertise, leur connaissance du territoire et le temps consacré aux activités permettent au RPEVG de maintenir sa capacité d'action.

1.6 Nos principaux partenaires

La protection de l'eau est une responsabilité partagée. Plusieurs organisations contribuent à la connaissance, à la planification et à la gestion des milieux hydriques de notre région.

Le RPEVG collabore notamment avec :

- la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
- les municipalités locales;
- les associations de lacs et de riverains;
- l'Agence de bassin versant des 7;
- le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais;
- les ministères et organismes gouvernementaux;
- les entreprises et experts spécialisés;
- les citoyens engagés.

L'Agence de bassin versant des 7 est responsable de l'élaboration et de la mise à jour du Plan directeur de l'eau pour les bassins versants de l'Outaouais compris dans son territoire.

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais a également collaboré à la préparation du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC.

Ces outils de planification contribuent à mieux connaître les milieux naturels, à établir les priorités d'intervention et à soutenir les décisions des acteurs régionaux.

2. Planification stratégique 2025-2029

Lors de son assemblée générale annuelle du 10 août 2025, le RPEVG a adopté un plan stratégique quinquennal couvrant la période 2025-2029.

Ce plan stratégique est accompagné :

- d'un plan de communication;
- d'un plan d'action;
- d'objectifs à court, moyen et long terme;
- d'initiatives structurées autour de quatre axes prioritaires.

Les quatre axes du plan stratégique

Gouvernance

Renforcer les structures, les capacités et la reconnaissance du RPEVG afin d'assurer la continuité et la crédibilité de son action.

Concertation

Rassembler les municipalités, les associations de lacs, les organismes, les experts et les citoyens autour d'une vision régionale commune.

Protection

Contribuer à prévenir et à réduire les menaces qui affectent les lacs, les cours d'eau, les milieux humides et les eaux souterraines.

Promotion

Faire connaître la valeur de l'eau, les bonnes pratiques et les initiatives réalisées dans la Vallée-de-la-Gatineau.

3. Faits saillants de l'année 2025-2026

L'année 2025-2026 a marqué une étape importante dans le développement du RPEVG.

Parmi les principales réalisations, soulignons :

- l'adoption du plan stratégique 2025-2029;
- la préparation d'un plan de communication;

- le développement d'un nouveau site Internet;
- le lancement d'une infolettre;
- la poursuite d'une campagne radiophonique régionale;
- la participation à deux salons consacrés au nautisme et au plein air;
- l'organisation d'une démonstration de technologies de décontamination des embarcations;
- la présentation des priorités du Regroupement auprès de la MRC;
- la préparation et la tenue du Forum régional « Notre eau, notre richesse »;
- le lancement d'une démarche de mobilisation autour de la prévention des espèces aquatiques exotiques envahissantes.

3.1 Dialogue avec la MRC

Au cours de l'année, le RPEVG a présenté un plan d'action et de collaboration à la préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Le président du Regroupement a également présenté les orientations et les préoccupations de l'organisme au comité sur les changements climatiques de la MRC.

Ces démarches ont permis de mieux faire connaître le rôle régional du RPEVG et de renforcer le dialogue avec les décideurs municipaux.

Le Regroupement souhaite poursuivre cette collaboration afin que les enjeux liés à l'eau soient pleinement considérés dans les décisions régionales, notamment en matière d'aménagement du territoire, de villégiature, d'accès aux plans d'eau, de protection des rives et de prévention des espèces envahissantes.

3.2 Sensibilisation des plaisanciers

Les embarcations, les remorques et les équipements nautiques constituent l'un des principaux vecteurs de propagation des espèces aquatiques exotiques envahissantes.

Afin de sensibiliser les plaisanciers, le RPEVG a tenu un kiosque d'information lors de deux événements régionaux :

- le Ottawa Boat Show;
- le Salon chasse, pêche et plein air de Maniwaki.

Ces activités ont permis de rencontrer directement les usagers des plans d'eau, de leur transmettre de l'information et de rappeler l'importance de nettoyer, vider et sécher les embarcations et les équipements avant de passer d'un plan d'eau à un autre.

Une démonstration de technologies de décontamination des embarcations a également été organisée avec l'entreprise Ozéro à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du RPEVG.

Cette démonstration a permis aux membres et aux partenaires d’observer différentes solutions pouvant être utilisées pour améliorer les services de lavage et de décontamination dans la région.

3.3 Communications et information

En 2025, le RPEVG a poursuivi une campagne de messages d’intérêt public diffusés sur les ondes de CHGA-FM, une station de radio qui dessert l’ensemble de la Vallée-de-la-Gatineau.

Ces messages visaient à sensibiliser la population à la protection des plans d’eau et aux comportements à adopter pour réduire les risques de propagation des espèces envahissantes.

Le Regroupement a également renforcé ses outils de communication par :

- la mise en ligne de son site Internet;
- le lancement d’une infolettre;
- la production de brochures et de documents d’information;
- l’utilisation accrue des communications numériques;
- la diffusion d’information auprès de ses membres et partenaires.

Ces outils permettent au RPEVG de rejoindre plus efficacement les citoyens, les municipalités, les associations de lacs et les différents usagers du territoire.

3.4 Forum régional « Notre eau, notre richesse »

En 2025, le conseil d’administration a entrepris les préparatifs d’un grand forum régional sur la protection des lacs et des cours d’eau.

Le Forum « **Notre eau, notre richesse** » s’est tenu le 29 mai 2026 à Messines. Il a réuni plus de 70 participants, dont des représentants de municipalités, d’associations de lacs, d’organismes régionaux, des citoyens engagés et plusieurs spécialistes du domaine de l’eau.

Le Forum visait à :

- mieux comprendre les menaces qui affectent les plans d’eau;
- faire connaître les initiatives déjà réalisées dans la région;
- partager des connaissances scientifiques et techniques;
- favoriser les échanges entre les différents acteurs;
- déterminer des priorités d’action communes;
- mobiliser le milieu autour de projets régionaux structurants.

La diversité des participants a démontré que la protection de l’eau est une préoccupation largement partagée dans la Vallée-de-la-Gatineau.

3.5 Des écosystèmes sous pression

Les discussions du Forum ont permis de mieux faire connaître deux grandes catégories de menaces qui affectent les lacs et les cours d'eau : les pressions provenant du bassin versant et les menaces liées aux espèces exotiques envahissantes.

Les pressions provenant du bassin versant

L'eutrophisation correspond au vieillissement accéléré d'un lac causé notamment par un apport excessif de nutriments, dont le phosphore.

Cette situation peut être aggravée par :

- des installations septiques inadéquates ou mal entretenues;
- l'érosion des berges;
- l'absence ou l'insuffisance de végétation riveraine;
- le ruissellement des eaux de pluie;
- certaines pratiques d'aménagement;
- les apports de fertilisants;
- différentes sources de pollution.

Ces pressions peuvent favoriser la prolifération des algues et des plantes aquatiques, réduire la qualité de l'eau et modifier les habitats naturels.

Les espèces aquatiques exotiques envahissantes

Les espèces aquatiques exotiques envahissantes constituent une menace externe majeure. Lorsqu'elles sont introduites dans un nouveau plan d'eau, elles peuvent se propager rapidement et modifier profondément son équilibre écologique.

Le myriophylle à épi est actuellement l'une des espèces les plus préoccupantes dans la région. D'autres espèces, telles que la moule zébrée, représentent également un risque important.

Une fois bien établies, certaines espèces sont extrêmement difficiles et coûteuses à contrôler. La prévention, la détection précoce et l'intervention rapide constituent donc les moyens les plus efficaces de protéger les plans d'eau.

3.6 Vers une stratégie régionale de prévention

Le Forum a donné lieu à une volonté claire de poursuivre la mobilisation et de développer des initiatives structurantes.

La propagation des espèces aquatiques exotiques envahissantes constitue une priorité pour le RPEVG. Le transport des embarcations, des remorques et des équipements nautiques d'un plan d'eau à un autre demeure le principal vecteur de propagation.

Le Regroupement souhaite donc travailler avec la MRC, les municipalités, les associations de lacs et les organismes partenaires à l'élaboration d'une stratégie régionale cohérente.

Cette stratégie pourrait notamment comprendre :

- une meilleure coordination des stations de lavage;
- la décontamination obligatoire des embarcations;
- une harmonisation des règlements municipaux;
- l'amélioration du contrôle des accès;
- l'installation de bornes ou de barrières automatisées;
- une signalisation uniforme;
- une campagne régionale de sensibilisation;
- la formation d'un réseau de sentinelles;
- la détection précoce des nouvelles espèces;
- le partage de données et de bonnes pratiques;
- une meilleure collaboration entre les municipalités et les associations de lacs.

Une telle approche permettrait de faciliter la compréhension des règles par les usagers tout en renforçant l'efficacité des mesures de prévention.

3.7 Un rôle de rassembleur

Le RPEVG ne remplace pas les responsabilités des municipalités, de la MRC, des ministères ou des associations de lacs.

Son rôle consiste plutôt à faciliter les échanges, à favoriser la concertation et à soutenir la mise en place de solutions communes.

Grâce à sa présence régionale, le Regroupement peut :

- faire circuler l'information;
- réunir les acteurs concernés;
- favoriser le partage d'expériences;
- soutenir la recherche de financement;
- encourager l'adoption de pratiques cohérentes;
- contribuer à la réalisation de projets intermunicipaux;
- représenter les préoccupations de ses membres.

Cette capacité de rassemblement constitue l'une des principales forces du RPEVG.

4. Priorités pour 2026-2027

Au cours de la prochaine année, le RPEVG souhaite poursuivre les travaux entrepris et concentrer ses efforts sur plusieurs priorités.

4.1 Consolider la gouvernance

Le Regroupement poursuivra la mise en œuvre de son plan stratégique, le développement de ses politiques internes et l'amélioration de ses outils de gestion et de communication.

4.2 Accroître la participation

Le RPEVG souhaite augmenter le nombre de municipalités, d'associations et de citoyens qui participent activement à ses activités.

4.3 Développer une stratégie régionale contre les EAEE

Le Regroupement poursuivra les démarches nécessaires afin d'obtenir du financement pour développer une stratégie régionale concertée de prévention et de lutte contre les espèces aquatiques exotiques envahissantes.

4.4 Soutenir les associations de lacs

Le RPEVG continuera de transmettre de l'information, de favoriser le partage de connaissances et de soutenir les associations dans leurs démarches de protection et de surveillance.

4.5 Renforcer la sensibilisation

Les campagnes d'information sur les bonnes pratiques, la décontamination des embarcations, la protection des rives et la qualité de l'eau seront poursuivies et bonifiées.

4.6 Développer un réseau de sentinelles

Le Regroupement souhaite soutenir la formation de citoyens et de bénévoles capables de reconnaître certaines espèces envahissantes et de signaler rapidement leur présence.

5. Remerciements

Le conseil d'administration tient à remercier toutes les personnes et organisations qui contribuent à la mission du RPEVG.

Nous remercions notamment :

- les municipalités membres;
- les associations de lacs;
- la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
- les partenaires environnementaux;
- les conférenciers et collaborateurs;
- les entreprises qui soutiennent nos projets;
- les médias régionaux;
- les bénévoles;
- les citoyens engagés.

La protection de l'eau repose sur une mobilisation collective. Chaque contribution, qu'elle prenne la forme de temps, d'expertise, de financement ou de participation, aide à renforcer notre capacité d'action.

6. Conclusion

L'année 2025-2026 marque un tournant important dans l'histoire du RPEVG.

Le Regroupement dispose maintenant d'un plan stratégique, de nouveaux outils de communication, d'un réseau de partenaires mobilisés et d'une vision plus claire des actions à réaliser au cours des prochaines années.

La tenue du Forum « Notre eau, notre richesse » a confirmé l'importance des enjeux liés à la qualité de l'eau et à la propagation des espèces aquatiques exotiques envahissantes. Elle a également démontré qu'une volonté réelle de collaboration existe dans la Vallée-de-la-Gatineau.

Les défis sont considérables, mais notre région possède également des forces importantes : des citoyens engagés, des associations dynamiques, des municipalités préoccupées par la protection de leurs plans d'eau et des organismes disposés à travailler ensemble.

Le RPEVG poursuivra son travail afin de transformer cette mobilisation en actions concrètes, coordonnées et durables.

L'eau est au cœur de notre territoire, de notre économie et de notre qualité de vie. La protéger aujourd'hui, c'est préserver l'avenir de la Vallée-de-la-Gatineau.

État Consolidé des Revenus et Dépenses

REVENUS	Au 31 Mars 2026	Au 31 Mars 2025
Adhésions Membres Municipalités	2 400,00	4 000,00
Adhésions Membres Associations	2 100,00	1 900,00
Adhésions Membres Individus	240,00	300,00
MRC Aide Financière (Salons nautiques Ottawa et Maniwaki)	4 425,00	
Député Robert Bussière	1 000,00	
Vente – Articles	294,13	
Ristourne Caisse	5,99	6,61
TOTAL DES REVENUS	10 465,12	6 206,61
DÉPENSES	Au 31 Mars 2026	Au 31 Mars 2025
Publicité Radio - CHGA	1 500,41	4 408,16
Carte de membre – CHGA	25,00	25,00
Salons Nautiques – Ottawa, Maniwaki	2 545,69	1 014,32
Assurance – Déclaration Annuelle	698,50	640,01
Frais de réunions – AGA	130,93	170,00
Frais Entreposage Équipements	966,14	1 414,20
Fournitures de bureau/Frais bancaires	127,38	336,07
TOTAL DES DÉPENSES	6 153,00	8 166,71
PROFIT (DÉFICITS) AU 31 MARS	4 312,12	(1 960,10)
SOLDE AU 31 MARS 2025 (2024)	10 361,32	12 321,42
ENCAISSE au 31 Mars 2026 (2025)	14 673,44	10 361,32